

RALLYE

Communiqué de presse

Paris, le 17 juin 2019 – La société Rallye annonce l'ouverture ce jour d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de sa filiale indirecte à 100% Alpétrol¹, pour une période de 6 mois. Le Tribunal de commerce de Paris a désigné Maître Hélène Bourbouloux et Maître Frédéric Abitbol en qualité d'administrateurs judiciaires.

Cette sauvegarde a pour objet de protéger Alpétrol qui est co-emprunteur solidaire au titre d'une ligne bilatérale tirée par Rallye.

Alpétrol n'a aucune dette externe mais a une dette de 163M€ vis-à-vis de Rallye au 17 juin 2019.

Des informations seront régulièrement communiquées au marché sur l'évolution de la procédure.

A propos de la sauvegarde

La procédure de sauvegarde, qui peut durer jusqu'à dix-huit mois et protège les entreprises qui ne sont pas en état de cessation des paiements, a pour objectif de leur laisser le temps de réaménager leur endettement (qui peut être étalé sur une période maximum de 10 ans) et d'assurer leur pérennité. Elle suspend dans l'attente de l'établissement d'un plan de sauvegarde, le paiement des dettes antérieures à l'ouverture de la procédure.

Contact Presse

Tilder

Bertrand Chambenois

+ 33 (0)1 44 14 52 92

b.chambenois@tilder.com

¹ Alpétrol est une société d'investissements, filiale à 100% de la société L'Habitation Moderne de Boulogne, elle-même filiale à 100% de Rallye.